

Préfète de l'Allier

Direction départementale des territoires de l'Allier Service Police de l'Eau

Liberté · Égalité · Fraternité 51 Boulevard St Exupéry – CS 30110 – 03403 YZEURE CEDEX – Tél. : 04 70 48 79 79 – FAX : 04 70 48 79 01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Courriel : ddt-se@allier.gouv.fr - Site internet : http://www.allier.gouv.fr

Plan d'eau **Fiche** n° 9



DECLARATION D'EXISTENCE D'UN PLAN D'EAU

Attention : le remplissage de cette fiche n'est qu'une première étape pour la régularisation d'un plan d'eau. Cette saisine va vous permettre de savoir si le plan d'eau peut être régularisé et sous quelles conditions.

	IDENTITE DU	(ou DES) PROPRIET	AIRE(S)				
Nom et Prénom :							
Courriel :	@						
N° SIRET ou date de naissan							
Le demandeur doit être <u>le pr</u> e	onriétaire du nlan d'é	eau Joindre un des	documents suivants :				
 extrait de matrice cadastr 	ale	□ acte notarié de p	propriété				
□ autre (préciser :)				
	LOCALIS	ATION DU PLAN D'E	AU				
Commune(s):		Lieu(x)-dit(s) :	.				
Section(s) cadastrale(s) of no	do parcollo(s) :						
Section(s) cadastrale(s) et il	de parcelle(s)						
Coordonnées Lambert 93 au	milieu du barrage : 2	X =	; Y =				
Joindre obligatoirement : - une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25 000ème							
3		a feuille de section c					
Sur ch	nacune des cartes, ento	ourer en couleur la loca	lisation du plan d'eau.				
	,						
	PREUVE DE L'E	EXISTENCE AU 29 MA	ADS 1002				
Data da aréation du plan dia	-	EXISTENCE AU 29 IVII	ANO 1993				
Date de création du plan d'ea Document à joindre attestant		tive du plan d'eau au	u 29 mars 1993 (l'administration se réserve				
le droit de juger de la validité			,				
□ carte ancienne (carte de C	Cassini) □ atte	station du notaire	□ relevé parcellaire MSA				
	- utto						
Cur oboo	uno dos sortes india	war an agulaur la lac	polication du plan d'acu				
Sur Chact	une des cartes, moiq	uer en couleur la loc	calisation du plan d'eau.				
	VOCAT	ION DU PLAN D'EAU	J				
\square abreuvement \square ir	rigation agricole	□ agrément	□autre (préciser :)				

DESCRIPTION DU PLAN D'EAU

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PLAN D'EAU

Superficie:haaca	
Volume approximatif:m ³	
Mode d'alimentation en eau :	
(Une expertise du Service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité pourra êt	tre sollicitée en cas de besoin)
□ sources □ fossé □ eaux de ruissellement	☐ forage
□ ru, ruisseau (indiquer son nom) :	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
☐ en dérivation (si cochée, présence système de déconnexion ave	
□ autre (préciser :)
BARRAGE (digue)	
Nature des matériaux utilisés dans le corps du barrage:	
Longueur du barrage, L = mètres	
Cotations du barrage : sur le schéma suivant, indiquer les valeurs	de H, B, C, D, ℓ , P, CSB, RN et TN
	H =mètre(s)
	H =metre(s)
RN CSB	B =mètre(s)
	C =mètre(s)
— P —	
TN	D =mètre(s)
$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	I =mètre(s)
V	P =mètre(s)
	Fnieue(s)
« H » = hauteur entre le sommet de l'ouvrage et le TN = (Terrain Naturel)	CSB = cote
« CSB » = cote sommet du barrage	RN = cote
« RN » = cote Retenue Normale (ou Niveau Normal des Eaux) « TN » = cote Terrain Naturel	
	TN = cote
DEVERSOIR (évacuateur de	e crue)
Type de déversoir : □ puits cheminée rond ou carré □ en crê	ète de barrage latéral ou central
□ puits-moine □ autre	e (préciser :)
Localisation du déversoir : ☐ central ☐ rive gauche	☐ rive droite
Dimensions et cotes (justifier le dimensionnement par	rapport à la crue centennale) : :
Débit réservé =	terannuel du cours d'eau ou le débit à l'amon

Joignez plans de situation, plans masse, plans topographiques, schémas et coupes en votre possession permettant de mieux décrire le plan d'eau.

DISPOSITIF DE VIDANGE									
Ouvrage d'évacuation : vanne de fond autre (préciser) :									
Débit de vidange =				•••••					
☐ Pêcherie	□ bassin de dé	cantation	□ bassin de d	dissipation					
Fréquence usuelle des v	vidanges :	□ 1 an	□ 2 ans	☐ 3 ans	□ >3 ans				
Date de la dernière vidange :									
Preuve à apporter :	reuve à apporter : attestation du maire autre (ex. : attestation sur l'honneur,) préciser :								
Date habituelle de vidange :									
Espèces présentes (poissons) dans le plan d'eau :									
Autres précisions utiles sur la vidange :									
RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE									
À partir des éléments de description que vous avez indiqués ci-dessus et en vous référant à la fiche « Nomenclature relative aux plans d'eau, à leur mode d'alimentation et à leur vidange », indiquez la ou les rubriques concernées (numéro de rubrique et régime applicable déclaration (D) ou autorisation (A)) ;									
Rubrique N°:	_ □ régime □ régime		rique N°:	□ régir □ régir					
Rubrique N°:	_ □ régime □ régime		rique N°:	_					
		PLANS A	JOINDRE						
☐ Extrait de la carte IGN au 1/25 000° sur laquelle sera indiqué précisément l'emplacement du plan d'eau et du bassinversant									
☐ Plan de situation (feuille de section cadastrale) avec désignation des parcelles (section et numéro), indication des limites de propriété, désignation des propriétaires voisins, tracé du cours d'eau le cas échéant									
☐ S'il existe, plan général du projet au 1/1 000° ou 1/500° avec courbes de niveau équidistantes de 1 mètre et points cotés rattachés à un repère du NGF (Nivellement Général de la France). Ce plan indiquera en outre : le levé des terres immergées, l'emplacement du barrage, l'emplacement du dispositif de vidange, du déversoir et du canal d'évacuation des eaux et les éventuelles servitudes (EDF, conduite de gaz, etc,).									
Fait à			, le						
			s	Signature proprié	etaire(s)				

A retourner à : Direction Départementale des Territoires

Service Police de l'Eau

51 boulevard Saint Exupéry - CS 30110 - 03403 YZEURE Cedex

L'administration pourra au besoin exiger la production de pièces complémentaires.

D'autre part, s'il apparaissait que l'existence ou le fonctionnement du plan d'eau présente un risque d'atteinte grave à la préservation des milieux aquatiques ou à la qualité de l'eau, l'administration pourra vous demander un dossier complet de déclaration ou d'autorisation. Il en va de même de la conservation et du libre écoulement des eaux ou de la sécurité publique. Dans ce cas, un courrier vous sera adressé par le SPE et vous indiquera la procédure à suivre et le contenu du dossier à présenter.